mais cette affaire coûta aux Polonais des pertes sensibles. Les vainqueurs parcouraient les rues sous une pluie de balles, et arrivèrent ainsi sur la place en poussant des hourras enthousiastes, et déclarant à leur chef qu'ils auraient mieux aimé périr que de céder le terrain conquis. »

Une lettre de Vienne nous apprend qu'en Autriche, comme en France, on voit d'un très-mauvais œil le rapprochement de la Prusse et de la Russie. On craint que ce rapprochement n'aboutisse à une alliance intime qui menacerait les intérêts autrichiens, et qui, laissant à la Prusse le soin de terrasser l'insurrection polonaise, permettrait à la Russie de diriger ses troupes sur d'autres points, vers le sud-ouest par exemple.

Nous lisons dans le *Times :*

« Bien que nous ne désirions pas semer l'inquiétude en Europe, nous ne pouvons nous empêcher de signaler avec satisfaction la profonde sympathie que l'on commence à ressentir en France pour les Polonais. Les Français sont moins habitués que par le passé aux démonstrations politiques. Toujours est-il que l'on s'indigne des procédés des deux souverains du Nord Il est certain que l'Empereur donnera une expression diplomatique à l'opinion de ses sujets.

» On dit que M. Drouyn de Lhuys a reçu l'ordre d'écrire une dépêche à Berlin pour témoigner le mécontentement du gouvernement français à cause de la convention pour livrer les fuyards polonais ; sur cette question le gouvernement de France et d'Angleterre seront complètement d'accord, et il est à espérer que l'Autriche (si les rapports ne l'ont point flattée) a pris une attitude très-digne en refusant tout concours au Czar, se ralliera à la cause de la justice et de l'humanité Il se pourrait que la colère de ses sujets ramenât le roi Guillaume de Prusse à la raison (il y a déjà des indices de retour). Mais nous avons la conviction qu'il faudra une forte remontrance pour mettre un terme aux méfaits du gouvernement russe en Pologne. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'*Agence Havas* nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Berlin, 23 février.

Divers journaux annoncent que la ville frontière russe de Dobrzyn, située en face de la ville frontière prussienne de Gollub a été occupée, dans la nuit de mercredi à jeudi dernier, pendant huit heures, par des troupes prussiennes.

Cette mesure a été motivée par le bruit que les insurgés polonais allaient envahir la ville.

Turin, 23 février.

Des meetings nombreux ont eu lieu à Florence et à Milan en faveur de la Pologne.

Londres, 23 février.

Le *Morning-Post* et le *Times* disent que la question de Pologne est devenue européenne. Le *Morning-Post* dit : La régénération de la Pologne par les armées françaises causerait une grande satisfaction en France. L'intervention morale de l'Empereur en faveur de la Pologne produira un grand changement dans la question d'Orient. Sa sympathie pour la Pologne fera cesser l'entente de la Russie et de la France, fort dangereuse pour la Turquie. Nous regardons le mouvement de la France dans cette direction sans jalousie. Toute compensation que la France recevrait pour aider la Pologne serait aussi dangereuse que l'alliance de la Russie et de la France dans la question d'Orient. La rupture de cette alliance rétablirait celle de la France et de l'Angleterre.

Turin, 23 février.

On mande de Rome, en date d'hier, que le comité national a publié une réponse au mémorandum du gouvernement pontifical sur l'organisation intérieure du pays, publié par le journal la *France*.

Emprunt italien, 69 60.

Londres, 23 février.

On lit dans le *Times :*

« Le temps est passé où l'Europe pouvait souffrir la sainte alliance. Il est admis aujourd'hui en principe qu'un gouvernement qui provoque la résistance par son oppression, ne doit pas recevoir de secours. Le roi de Prusse commet toutes les fautes des Bourbons et des Stuarts, sans avoir leur loyauté chevaleresque. Ce souverain a violé tous les principes de droit international. Sans provocation directe et de sang-froid, il refuse aux Polonais un asile. Il agit comme la Russie, avec esprit de vengeance et sans avoir la raison pour lui. Toute l'Europe est dans l'indignation. »

Le *Times* déclare, en finissant, qu'il attache une grande importance à l'article publié par le *Constitutionnel*.

On lit dans le *Daily-News :*

« Le roi de Prusse a réussi à s'attirer la haine et le mépris de l'Europe. Il a violé la Constitution il viole maintenant le droit international. L'intervention de la Prusse a fait de la question polonaise une question européenne. Elle ramène l'Europe au temps où fut commis le crime du démembrement de la Pologne. La Russie a perdu son titre à la possession de la Pologne.

» Jusqu'à présent, l'Europe, malgré ses sympathies, ne pouvait pas intervenir. Mais l'insurrection de la Prusse ne permet plus à l'Europe aucune hésitation. Cette intervention place de nouveau la question polonaise devant l'Europe qui se prononcera pour le rétablissement de la Pologne. »

Breslau, 23 février.

La *Gazette de Breslau* annonce, d'après des correspondances datées de Kattawitz, le 22, que de nombreuses familles polonaises fuyant l'approche des Russes, sont arrivées sur le territoire prussien par le train express.

Les Russes sont entrés à Zombkowitz ; on les attend demain matin à Sosnowice.

Un chef des insurgés, M. Kurowski, s'est brûlé la cervelle.

Athènes, 21 février.

Vendredi, l'amiral Canaris ayant donné sa démission, M. Bulgaris et Rouphos formèrent le ministère suivant :

MM. Cafligas, affaires étrangères ;
Loudos, intérieur ;
Chaya, finances ;
Artemis, guerre et marine ;
Valbis, justice ;
Kyriakos, agriculture et instruction publique.

L'Assemblée nationale approuve ces choix ; mais le lendemain, samedi, un mouvement populaire eut lieu contre MM. Bulgaris, Rouphos et le nouveau ministère.

Le gouvernement provisoire et les ministres donnèrent alors leur démission. Il n'y a plus aujourd'hui en Grèce de gouvernement provisoire. C'est l'assemblée qui nommera les ministres et le président du conseil.

Londres, 23 février.

Consolidés anglais : 92 3/8 à 92. Dette espagnole extérieure : 53 à 53 1/2. Différée : 46 à 46 1/2. Emprunt italien : 68 3/3. Consolidés turcs : 40 1/2.

CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

SOUSCRIPTION NATIONALE
en faveur des ouvriers cotonniers sans travail.

13me LISTE.

MM.	fr.	c.
Les ouvriers de M. L. Cordonnier,	100	80
Les habitués de l'estaminet de l'*Harmonie* (produit d'une partie de cartes)	11	
Total	111	80
Listes précédentes	14,226	91
Total général	14,338	71

PRÉFECTURE DU NORD.

CONSEILS DE PRUD'HOMMES.

Renouvellement triennal.

Formation des listes d'électeurs.

Nous, préfet du département du Nord, grand-officier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique ;

Vu la loi du 1er juin 1853, sur les Conseils de Prud'hommes, et notamment les articles 10, 4, 6 et 7, conçus en ces termes :

« Art. 10. Les Conseils de Prud'hommes sont renouvelés par moitié tous les trois ans. Le sort désigne ceux des prud'hommes qui sont remplacés pour la première fois. Les Prud'hommes sont rééligibles.

» Art. 4. Sont électeurs : Les patrons âgés de vingt-cinq ans accomplis, patentés depuis cinq ans au moins et domiciliés depuis trois ans dans la circonscription du Conseil; 2° Les chefs d'ateliers, contremaîtres, et ouvriers âgés de vingt-cinq ans accomplis, exerçant leur industrie depuis cinq ans au moins et domiciliés depuis trois ans dans la circonscription du Conseil.

» Art. 6. Ne peuvent être électeurs : les étrangers ni aucun des individus désignés dans l'article 15 de la loi du 2 février 1852.

» Art. 7. Dans chaque commune de la circonscription le Maire, assisté de deux assesseurs qu'il choisit, l'un parmi les électeurs patrons, l'autre parmi les électeurs ouvriers, inscrit les électeurs sur un tableau qu'il adresse au Préfet. »

Vu les instructions de M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, portant que les inscriptions auront lieu au besoin d'office, mais après des invitations par voie d'affiche;

ARRÊTONS :

Article 1er. — Les patrons, chefs d'atelier, contre-maîtres et ouvriers domiciliés dans les communes désignées au tableau ci-après, exerçant l'une des professions placées sous la juridiction du Conseil des Prud'hommes de la circonscription, et remplissant, en outre, les conditions requises pour concourir aux prochaines élections des Prud'hommes, sont invités à se présenter à leurs mairies respectives du 1er au 10 mars prochain, à l'effet de justifier de leur droit à être inscrit sur la liste des électeurs.

Article 2. — MM. les Maires, assistés de deux assesseurs qu'ils auront désignés, inscriront au besoin, d'office, sur la liste électorale, les patrons, chefs d'atelier, contre-maîtres et ouvriers qui satisfont notoirement à toutes les conditions exigées par la loi.

Article 3. — Le 20 mars, MM. les Maires transmettront les listes de leurs communes respectives à la Sous-Préfecture de leur arrondissement ou à la Préfecture pour l'arrondissement de Lille.

Ces listes seront établies en double et comprendront séparément, l'une, les patrons, la seconde, les chefs d'ateliers (1), les contre-maîtres et les ouvriers. Elles seront accompagnées de bulletins individuels pour chaque électeur.

Article 4. — La liste générale des électeurs pour chaque Conseil des Prud'hommes sera ensuite dressée par les soins de MM. les Sous-Préfets et nous sera transmise. Un arrêté ultérieur indiquera les jours de la publication des listes générales, le mode à suivre pour les réclamations, ainsi que les jours, lieux et heures des élections.

Lille, 5 février 1863. VALLON.

(1) On ne doit entendre par ce mot *Chef d'atelier* que l'ouvrier à façon qui, dans son domicile, soit seul, soit avec un ou plusieurs compagnons ou apprentis, met en œuvre des matières qui lui ont été confiées par autrui. Tout industriel qui convertit en produits des matières à lui appartenant, doit être considéré comme patron.

On nous adresse la lettre suivante :

« Roubaix, 24 février 1863.

» A Monsieur le Redacteur du *Journal de Roubaix*.

» Monsieur,

« Le 1er janvier de cette année un commencement d'incendie s'est manifesté dans le vaste établissement de MM. Descat frères, et au premier signal d'alarme, le corps que j'ai l'honneur de commander s'est porté avec empressement là où le devoir l'appelait. Témoins de nos efforts qui ont été couronnés d'un succès complet, ces honorables industriels ont voulu nous donner un témoignage éclatant de leur gratitude en l'accompagnant de la lettre ci-jointe que je vous prie de vouloir bien insérer dans votre plus prochain numéro.

» Les sentiments généraux exprimés par MM. Descat frères, sont pour nos concitoyens un noble exemple à suivre. Leur lettre et la médaille qu'ils nous adressent seront conservées par nous comme une récompense et un stimulant dont tous nos pompiers ont reconnu le prix.

» Veuillez recevoir, Monsieur, mes salutations bien sincères.

» A. GRIMONPREZ,
» *Capitaine-Commandant.* »

A Monsieur Auguste Grimonprez, capitaine commandant des Sapeurs-Pompiers de Roubaix.

Monsieur le Commandant,

Voulant perpétuer le souvenir de la conduite admirable du corps que vous commandiez au moment de l'incendie qui a eu lieu dans notre établissement de Roubaix le 1er janvier dernier, nous avons l'honneur de vous faire parvenir une médaille d'or relatant le fait, que nous vous prions d'agréer et de faire accueillir par tous les membres de votre compagnie, comme l'expression de notre sincère reconnaissance.

Puisse ce gage de notre satisfaction vous prouver aussi toute la valeur que nous donnons à votre œuvre, et combien nous apprécions le dévouement et l'abnégation avec lesquels vous l'accomplissez.

Nous vous présentons, Monsieur le commandant, nos civilités les plus empressées.

DESCAT FRÈRES.

Roubaix, 16 février 1863.

MM. les Actionnaires de la Caisse Commerciale de Roubaix sont informés que l'Assemblée Générale Annuelle aura lieu au siége de la Société, rue de la Place-Verte, 4, à Roubaix, conformément aux statuts, *le Jeudi 26 février 1863.* 3593.

PERCEPTION DE ROUBAIX.

MM. les contribuables qui n'ont encore rien payé sur leurs contributions de 1863, sont priés de ne plus différer davantage l'envoi d'un à-compte.

Le Percepteur,
LECONTE.

Roubaix, le 19 février 1863.

D'après la jurisprudence constante du conseil d'Etat, et en exécution de la récente circulaire de M. le ministre de l'instruction publique, les dispositions entre vifs ou testamentaires portant fondation perpétuelle ou temporaire des services religieux dans une église succursale paroissiale, doivent être acceptées, comme des libéralités ordinaires, par la fabrique de cette église, chargée de faire célébrer les services institués.

Quant aux cures ou desservants, ils ne sont appelés à intervenir désormais dans l'acceptation de ces dispositions, qu'autant qu'il leur est attribué une quote-part du capital ou des immeubles donnés ou légués aux fabriques pour cette destination.

Les sommes à dépenser en 1863 par les compagnies de chemins de fer sur les lignes ou sections de lignes comprises dans le département de la Somme, ont été arrêtées ainsi qu'il suit : Réseau du Nord, de Rouen à Amiens, 5 millions de francs ; d'Amiens à la ligne de Creil à Saint-Quentin, 3 millions de francs.

« Grâce à ces 8 millions, ajoute le *Journal d'Amiens*, grâce aux travaux d'utilité publique qui pourront être entrepris soit avec les fonds communaux et départementaux, soit avec les subventions de l'Etat, soit enfin avec les dons que nos populations offrent avec tant d'empressement, les effets de la crise seront conjurés autour de nous au moins pour cette année.

» Espérons qu'avant l'épuisement de ces ressources, toutes les affaires commerciales auront repris leur marche ascensionnelle, et que la question du coton aura été résolue. »

Une décision de M. le ministre de l'agriculture du 11 février place parmi les ateliers dangereux, incommodes ou insalubres, les établissements où la torréfaction du café se pratique d'une manière habituelle et continue. S'ils ne réunissent pas cette double condition, ils restent soumis aux règlements de police municipale.

AUX CŒURS GÉNÉREUX.

CONCERT

Donné le dimanche 1er mars 1863, dans la salle de l'Hôtel des Pompiers, en faveur des ouvriers cotonniers, par les sociétés l'UNION-CHORALE *et la* FANFARE,

Avec le concours de

M. César Delespaul, pianiste.

PROGRAMME :

PREMIÈRE PARTIE.

1. *L'Italienne à Alger*, ouverture, exécutée par la *Fanfare*.
2. *Allah et Liberté*, scène, (Coppini), exéc. par M. L. Monnier.
3. *L'Africaine*, romance, (J.-J. Massé), chantée par M. A. Mahieu.
4. *Le Chartreux*, mélodie, (H. Lazerges), exéc. par M. A. Temmerman.
5. *Le Chantre*, chansonnette, (V. Parizot), chantée par M. E. Gransard.
6. Variations sur des motifs de Weber, piano, (Faverger), exéc. par M. Delespaul.
7. *Faust*, chœur, (Gounod), exéc. par l'*Union Chorale*.

DEUXIÈME PARTIE.

1. *Stradella*, grande marche, exécutée par la *Fanfare*.
2. *La Terre d'exil*, romance, chantée par M. D. Huyghe.
3. *Noël*, cantique, (A. Adam), chanté par M. L. Lestivet
4. *Benvenuto Cellini*, air, (Luigi Bordèse), exéc. par M. J. Monnier.
5. *Un Pique-Nique d'Auvergnat*, chansonnette, (L. Bousquet), chantée par M. J. Leveugle.
6. Grande valse de concert, piano, (Marcaillou), exéc. par M. C. Delespaul.
7. *Dieu le veut*, chœur, (A. Vialon), exéc. par l'*Union-Chorale*.

Les cachets pris à l'avance se paieront 1 fr.; à la porte, 1 fr. 50.

On peut s'en procurer chez la veuve Decottignies, rue Poivree; chez Debouvre, même rue, et au bureau de ce journal.

Le concert commencera à 6 heures 1/2.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 22 février 1863.

Sommes versées par 127 déposants, dont 21 nouveaux . . . . . fr. 15,910 »
47 demandes en remboursem.nt 13,196 80

Les opérations du mois de février sont suivies par MM. Requillart-Screpel et Charles Bourbier, directeurs.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture.	le 23	le 24	hausse		baisse	
3 % ancien. .	69.70	69.00	»	»	»	70
4 1/2 au compt.	98.50	98.50	»	»	»	»

---

rait ciel et terre et serait cent fois le maître dans sa maison, je suis ta mère, moi ! Rends grâce à Dieu d'avoir eu la bonne inspiration de me faire tes confidences avant qu'il soit trop tard, et donne-moi ton anneau de fiancée.

— O Ciel ! ma mère, ma chère mère ! laisse-le moi. » s'écria Hortense d'une voix plaintive.

Et, se précipitant à genoux, elle s'efforça de cacher sa main gauche. Mais ses prières et ses larmes furent vaines ; la baillive s'acharnait sur elle comme une panthère sur sa proie ; à peine Hortense put-elle défendre quelques minutes ce trésor, pour lequelle elle eût volontiers donné sa vie. Sa mère la poussa violemment de côté, s'empara de sa main et lui arracha la bague.

A ce traitement brutal, l'infortunée tomba sans connaissance sur le parquet. Lorsqu'elle rouvrit les yeux, elle était dans son lit, en proie à une fièvre ardente. Elle prit docilement et sans mot dire une poudre que sa mère lui présentait ; puis la baillive se retira.

Hortense tomba dans un état intermédiaire entre la veille et le sommeil. De sombres rêves l'agitaient ; mille souvenirs confus assiégeaient son esprit ; mais elle était incapable de rassembler ses idées. Seulement la scène de tout à l'heure était sans cesse présente à ses yeux ; elle regardait sa main à travers des larmes brûlantes, et baisait l'empreinte que l'anneau avait laissé à son doigt.

Elle aimait avec une tendresse, un dévoûment, une abnégation dont peu de femmes sont capables, et elle ne voulait ni ne pouvait comprendre les motifs qui portaient sa mère à tant de cruauté. Pénétrée d'une seule chose : la toute-puissance de l'amour, elle se sentait capable de tout supporter, de tout souffrir, sauf la séparation d'avec celui à qui son cœur appartenait exclusivement. En un mot, elle était femme dans la plus belle, la plus noble acceptation du terme.

CHAPITRE XXXV.

« Eh bien ! le Seigneur a tout fait pour le mieux ! » dit le docteur Bundler, l'air joyeux et reconnaissant, en déposant son journal sur la table. « Parfait ! Comme son régiment tient garnison dans le voisinage, rien ne l'empêchera de s'installer ici ; que pouvons-nous désirer de plus ? Mais ne perdons pas de temps : louons-lui une maison, meublons-la gentiment, et que le mariage se célèbre en octobre, ou au plus tard en novembre, afin que sa jeune femme puisse nous accompagner quand nous nous rendrons tous ensemble à Forshalla pour les noces de Gothard. Il y a si longtemps que nous parlons de ce grand voyage !

— Ah ! quel bonheur ce sera là ! répondit Caroline, le regard rayonnant. Que je suis impatiente de voir l'aimable fiancée de mon fils ! Mais relis ces quelques lignes, mon cher Bundler ; que nous remercions Dieu avec ferveur de la grâce qu'il nous fait ! »

Le docteur reprit le journal et lut aux actes officiels :

« Est nommé médecin de bataillon au régiment ***, le docteur en médecine et en chirurgie Hermann Dahl. »

— Que c'est donc heureux ! s'écria Caroline. S'il eût été désigné pour un autre régiment, j'aurais dû me séparer de mon Hulda, tandis que je vais être le témoin journalier de son bonheur domestique.

— Mais que dira Hermann de sa pâleur ? L'attribuera-t-il au chagrin de leur séparation ? Eh ! eh ! Caroline, tu rougis, me semble-t-il. Allons, allons, tout s'arrangera. Il est malheureux, pourtant, que la famille Adlerbranth se soit fixée ici ; depuis notre maudite rencontre avec le baron, Hulda n'est plus du tout la même.

— Elle ne se porte pas très-bien, reprit Caroline à voix basse ; elle a craché le sang une couple de fois.

— Quoi ? s'écria Bundler en pâlissant, et tu ne m'en avais rien dit !

— Je craignais de t'effrayer ; d'ailleurs, c'est peu de chose, et elle m'avait recommandé le secret.

— L'idée qu'Hermann arrive dans huit jours l'inquiéterait-elle ? demanda le docteur avec la plus vive anxiété.

— Non, pas le moins du monde ; elle désire, au contraire, le retour de notre Hermann. Elle l'aime, j'en suis certaine. Mais sa voix et son visage trahissent souvent une agitation fébrile, et il me semble remarquer chez elle une faiblesse maladive.

— A-t-elle parlé du baron depuis qu'il est fixé ici ?

— Jamais, pas même depuis qu'elle l'a revu ; je me suis toujours gardée d'aborder ce sujet.

— Tu as bien raison, ma chère amie : nous allons la soigner, lui faire prendre du lichen d'Islande ; car il est malheureusement vrai qu'elle a mauvaise mine ; elle rentrera sans doute bientôt ; il me tarde de savoir ce qu'elle va dire de la nomination d'Hermann. »

Hulda parut au même instant. Elle rentrait de bonne heure, comme elle l'avait promis à sa mère, d'une soirée chez une amie, dont l'anniversaire était l'occasion d'une grande fête. Elle était plus pâle que de coutume, et le doux sourire qui lui prêtait un charme ineffable errait sur ses lèvres, plus suave et plus céleste que jamais. Dans leur joie muette, ses parents la serrèrent dans leurs bras avec des transports de tendresse.

Les formes délicates et bien proportionnées de Hulda touchaient à la perfection. Peut-être lui manquait-il un peu d'embonpoint ; mais elle n'en était pas moins ravissante, et personne ne voyait pour la première fois cette taille noble et svelte, ce visage ovale, ces traits fins, ce teint de neige, ces joues qui semblait colorer le reflet rose du soleil couchant, sans être transporté d'une admiration bien autre qu'à la vue d'une femme qui n'est que belle. L'expression de ses yeux bleus, miroirs de son âme pure et confiante, charmait et captivait tous les cœurs, et sur son front d'albâtre rayonnaient l'innocence, la candeur et la noblesse.

« Tu as la figure un peu altérée ; t'est-il arrivé quelque chose ? » demanda le docteur en écartant du visage de Hulda les boucles de ses cheveux et en lui posant la main sur son front.

Elle ne répondit pas ; mais les signes accusateurs qui trahissent la femme — la rougeur et les yeux baissés — parlèrent assez haut. Bundler regarda Caroline, dont un léger hochement de tête lui prouva qu'ils se comprenaient. Néanmoins, il jugea prudent d'affecter de n'avoir rien vu.

« Ecoute, ma fille, reprit-il, tu vas apprendre une bonne nouvelle. »

Et pour la troisième fois, il donna lecture de la nomination d'Hermann.

« Dieu soit loué ! il va donc arriver bientôt ! s'écria Hulda en joignant les mains avec l'expression la plus touchante.

— Sans doute, mon enfant, et tu l'épouseras de tout cœur, n'est-ce pas ?

— Oui, mon père ; je vois avec plaisir chaque jour qui me rapproche de ce moment-là ; ce n'est que quand je serais sa femme... »

Elle s'interrompit, puis ajouta précipitamment :

« Sa femme, c'est un nom sacré ; je suis convaincue que je ne m'en rendrai jamais indigne. Oh ! que n'est-il déjà le mien !

— Sois tranquille, répondit le docteur, et son sourire exprimait à la fois la crainte et l'espoir, la félicité et la douleur ; tu n'attendras plus longtemps. Nous vous marierons au mois d'octobre au plus tard. »

Les joues de Hulda se couvrirent d'une si charmante rougeur qu'on l'eût prise pour la plus heureuse des fiancées, si une perle qui tremblait au bord de ses longs cils n'eût trahi les combats de son cœur. Néanmoins elle désirait ardemment le retour d'Hermann, espérant trouver dans ses bras un asile contre les ennemis perfides qu'elle portait dans son propre sein, et qui menaçaient de lui ravir son repos si péniblement conquis.

A la soirée qu'elle quittait, elle avait rencontré le capitaine Adlerbranth et sa femme. Un attrait irrésistible l'entraîna vers la sœur de Charles, qu'elle voyait pour la première fois. Cette amie intime de l'aimable Hortense, sa future belle-sœur, lui parla d'une foule de choses des plus intéressantes pour toutes deux.

Mme ÉMILIE CARLEN.

(La suite au prochain numéro).